



CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2009-2010

RB

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Procès-verbal de la réunion du 22 juillet 2010

ORDRE DU JOUR :

1. Echange de vues avec M. Laurent Mosar, Président de la Chambre des Députés et les Présidents des commissions parlementaires sur les nouvelles dispositions du Traité de Lisbonne concernant les Parlements nationaux
2. à partir de 10.30 heures : uniquement pour les membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Adoption des procès-verbaux des réunions des 12 avril (9:00 heures), 18 juin et 5 juillet 2010
3. Dossiers européens
Liste des documents communiqués par la Commission européenne entre le 10 et le 21 juillet 2010
4. Echange de vues avec M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères, sur des visites en Géorgie et en Afghanistan et sur une réunion de l'OSCE
5. Désignation de délégations pour :
 - la Conférence " UE – Afrique : un partenariat pour le développement et la sécurité" à Bruxelles, le 15 et 16 septembre 2010
 - réunion interparlementaire de l'AFCO à Bruxelles le 30 septembre 2010
6. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, M. Fernand Boden, M. Félix Braz, M. Ben Fayot, M. Norbert Hauptert, membres de la commission

M. Fernand Boden, Mme Christine Doerner, M. Ben Fayot, M. Norbert Hauptert, M. Ali Kaes, M. Lucien Lux, M. Mill Majerus, M. Roger Negri, M. Lucien Thiel, Mme Anne Brasseur, présidents de commissions

M. Laurent Mosar, Président de la Chambre des Députés

M. Georges Bach, membre du Parlement européen

M. Claude Frieseisen, Secrétaire général de la Chambre des Députés
Mme Isabelle Barra, Secrétaire générale adjointe de la Chambre des Députés
Mme Rita Brors, M. Yves Carl, Service des Relations internationales
Mme Francine Cocard, Service des Relations publiques

Excusés : Mme Lydie Err, Mme Martine Mergen, Mme Lydia Mutsch

M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères

*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission

*

1. Echange de vues avec M. Laurent Mosar, Président de la Chambre des Députés et les Présidents des commissions parlementaires sur les nouvelles dispositions du Traité de Lisbonne concernant les Parlements nationaux

Le Président de la Chambre des Députés fait savoir que le présent échange de vues a été organisé pour tirer le bilan sur le traitement des dossiers européens dans les commissions permanentes. Le Règlement de la Chambre des Députés a été modifié, l'article 168 détaillant la procédure interne du renvoi des documents européens et de l'adoption d'un avis motivé. Il relate que certaines commissions traitent plus souvent des dossiers européens que d'autres, ce qui est souvent dû à la thématique et aux différences du nombre de documents renvoyés qui dépend des priorités fixées par la Commission européenne. L'orateur s'intéresse également à la manière dont les dossiers européens sont traités dans les commissions. Plusieurs méthodes sont possibles, variant entre la nomination d'un rapporteur pour chaque document et l'invitation du Ministre compétent pour présenter un ou plusieurs dossiers européens. Il est important que chaque député prenne connaissance du contenu des dossiers européens transmis dans sa commission respective.

Le site IPEX, qui peut être consulté directement via le portail interne de la Chambre des Députés, donne un aperçu sur les avis motivés envoyés à la Commission européenne par les autres parlements nationaux. M. le Président de la Chambre des Députés souligne qu'il est important de traiter ces avis motivés dans les commissions respectives. Il souligne également qu'une meilleure implication des parlementaires européens est de mise ; une réunion avec les eurodéputés sera organisée en septembre pour discuter sur les moyens d'améliorer le dialogue.

Le Président de la commission informe sur les moyens des parlements nationaux suite à l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne. L'aspect nouveau est le délai de huit semaines pour le contrôle du respect du principe de subsidiarité. Ce contrôle doit être fait en supplément du contrôle politique et dépend des compétences de l'Union européenne dans les différents secteurs. Partant, il est nécessaire de connaître exactement les dispositions du Traité de Lisbonne

définissant ces compétences. Pour les domaines à compétence exclusive (p. ex. l'agriculture), il est très difficile de s'impliquer politiquement, tandis que pour les domaines à compétence partagée (p. ex. l'immigration, les transports, l'environnement, la recherche ou encore la coopération judiciaire), une implication est possible et les parlements nationaux peuvent assumer un rôle très important en contrôlant les propositions législatives de la Commission européenne. Par exemple, la question a été soulevée par le Comité des Régions si le contrôle ex ante des budgets des États membres de l'Union européenne ne se heurte pas au principe de subsidiarité. Dans les domaines où l'Union européenne n'a pas de compétence législative mais émet des propositions de programme (p. ex. les affaires culturelles), il est aussi important de contrôler si la Commission européenne ne dépasse pas ses compétences. Les textes européens sur la non-discrimination p. ex. ont une dimension horizontale et concernent ainsi tous les domaines.

Le Traité prévoit un délai de huit semaines dans lequel un avis motivé peut être adressé à la Commission européenne. Dans ses procédures internes définies dans le nouvel article 168 du Règlement, la Chambre des Députés accorde un délai de quatre semaines aux commissions permanentes pour formuler un avis motivé qui par la suite devra être officialisé par l'adoption en séance plénière. Cet avis motivé doit comporter une argumentation juridique précise et engagera la Chambre des Députés en tant qu'institution.

Le contrôle politique a été accordé aux parlements nationaux par l'initiative du Président de la Commission européenne Barroso. Les avis provenant des parlements nationaux sont examinés par la Commission européenne qui émet ensuite des réponses.

Le Président de la Chambre des Députés ajoute que des accords ont été conclus avec les chambres professionnelles pour qu'elles avertissent la Chambre des Députés dès qu'elles voient un problème concernant un dossier européen. Les documents sont transmis aux chambres professionnelles par la Chambre des Députés.

Le membre du Parlement européen présent fait savoir que le Parlement européen est en train d'analyser le Traité de Lisbonne sous le même aspect des compétences respectives de la Commission européenne, du Conseil et du Parlement. Assistant autant que possible aux réunions de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration les lundis matin, il donne à considérer qu'il serait utile de trouver une formule pour permettre aux députés européens d'assister aussi à des réunions des commissions permanentes.

Informations des Présidents ou Vice-présidents des commissions sur la manière de traiter les dossiers européens

Commission du Travail et de l'Emploi : La commission invite le Ministre dans des réunions pour traiter les dossiers européens. La Commission européenne publiera une nouvelle proposition de directive concernant le temps de travail en septembre 2010. Notamment les dispositions concernant le « opt out » seront discutées avec le Ministre. Les communications de la Commission européenne sont analysées régulièrement. La commission a été saisie du Livre vert sur les systèmes de pension (COM(2010)362) mais est d'avis que ce sujet est dans la compétence de la Commission de la Santé et de la Sécurité sociale.

Commission des Affaires intérieures, de la Grande Région et de la Police :

La commission a analysé le dossier sur les détergents. Un sujet qui sera à l'ordre du jour en automne est la coopération policière transfrontalière. La commission est également compétente pour le contrôle d'Europol prévu dans le Traité de Lisbonne. Il est proposé d'inviter le Représentant du Grand-Duché de Luxembourg à Bruxelles dans une réunion de la commission. Un membre propose d'inviter le Représentant officiel du Luxembourg auprès d'Europol dans une réunion de la commission, ce contact pouvant également intéresser la Commission juridique.

Commission du Développement durable : Cette commission a le plus grand nombre de dossiers européens à traiter. Elle invite régulièrement soit un membre de la Représentation permanente, soit un Ministre ou fonctionnaire dans les réunions de la commission pour traiter les dossiers européens en charge. Les représentants du Gouvernement fournissent des notes détaillant les enjeux respectifs pour le Grand-Duché de Luxembourg. Des membres de la commission qui s'intéressent à un dossier particulier le présentent lors d'une réunion. Seuls deux documents ont concerné le contrôle de la subsidiarité. Le Président de la commission propose d'annexer à la lettre interne de transmission la motivation de la Commission européenne concernant la subsidiarité qui est incluse obligatoirement dans le document respectif. Une réunion jointe de trois commissions aura lieu au sujet des OGM qui sera discuté politiquement, mais n'est pas mis en relation avec un document précis et le contrôle de la subsidiarité qui pourtant est mis en cause. Le Président de la commission souligne qu'il est important d'analyser les avis des autres parlements, disponibles sur le site IPEX.

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration : Le Président de la commission relate que la commission avait discuté sur le dossier SWIFT avant le rejet de l'accord au Parlement européen. Un fonctionnaire à la Représentation permanente avec qui il était en contact n'a pas vu de problème à ce moment-là. L'orateur regrette que la logique de la Représentation permanente ne reflète que la position du Conseil, sans prendre en considération les discussions au sein des autres institutions. Il est d'autant plus important pour la Chambre des Députés d'avoir recours à son propre Représentant auprès des institutions européennes. Un membre de la commission donne à considérer que les parlements nationaux ne sont pas saisis des actes législatifs modifiés en cours de procédure, ce qui est un problème dans les domaines de la codécision. Ce problème a déjà été soulevé par d'autres parlements nationaux.

Commission de la Famille, de la Jeunesse et de l'Égalité des chances : Le Président de la commission estime que sa commission est celle qui est la moins concernée par les dossiers européens, la politique de la famille n'étant pas dans la compétence de la Commission européenne. Or, les domaines de la jeunesse et de l'égalité des chances sont plus concernés par les discussions au Conseil de l'Europe par exemple. L'égalité des chances est un domaine transversal et il sera intéressant d'analyser le Traité de Lisbonne pour détecter les compétences exactes. Il a été analysé au niveau des secrétariats de la commission respectivement du Ministère si des problèmes de subsidiarité se posent.

Commission de l'Enseignement supérieur, de la recherche, des Media, des Communications et de l'Espace : Le Président de la commission informe que dans une première étape, la commission a analysé les communications de la Commission européenne et n'a pas encore d'expérience en ce qui concerne le contrôle de la subsidiarité. Il critique que le tableau distribué lors de la réunion

comprend les statistiques à partir de janvier 2010 et non pas depuis le début de la session, sa commission ayant traité 24 dossiers en automne 2009 en ayant nommé des rapporteurs et invité le Ministre compétent. Le Président de la Chambre des Députés répond qu'il ne s'agit pas de statistiques officielles mais d'un document de travail pour les propres besoins, élaboré pour la présente réunion.

Commission du Logement : Le député remplaçant le Président de la Commission du Logement n'est pas membre de la commission.

Commission des Finances et du Budget : Un membre de la commission informe que des sujets comme le paquet TVA et les hedgefonds ont été discutés, ceci également dans le contexte d'une visite à la bourse luxembourgeoise.

Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire : La Présidente de la commission fait savoir que bien que la commission ne soit pas une commission permanente, elle sera impliquée dès que la Commission européenne aura une influence ex ante sur les budgets nationaux. Le Président de la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration fait observer qu'un document européen sur les comptes sera transmis à la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire.

Commission juridique : La Présidente de la commission informe que, vu que le domaine juridique est sous compétence partagée, les parlements nationaux sont impliqués aux questions touchant l'espace de liberté et de justice. Il est important d'être bien informé, surtout en ce qui concerne l'aspect transfrontalier des mariages, divorces et successions. Il faut veiller au droit d'opposition (clauses passerelles) qui aura une incidence sur la législation luxembourgeoise et peut toucher le niveau fiscal. La commission a analysé les documents sur les successions en collaboration avec les représentants du Gouvernement et aura encore une série de propositions de règlements européens à traiter, la Commissaire Viviane Reding ayant annoncé deux grands projets. Une harmonisation de la procédure d'instruction criminelle a également été annoncée. Lors d'un projet pilote sur le contrôle de la subsidiarité, il s'est déjà avéré que le Luxembourg dispose d'un certain acquis législatif. Le Livre Vert sur les contrats transfrontaliers sera analysé en détail pour fournir des réponses aux questions qui y sont posées. Le Président de la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration ajoute que la Commissaire Reding avait annoncé lors d'une entrevue qu'elle entend élaborer un droit contractuel commun qui pourra être utilisé facultativement en complément aux droits contractuels nationaux. Il faut veiller aux incidences que ceci pourra avoir sur le Luxembourg.

Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural : Le Président de la commission dit que les dossiers européens sont régulièrement analysés en présence d'un fonctionnaire du Ministère qui participe aux négociations à Bruxelles. Ceci a l'avantage que la commission peut s'informer non seulement sur le contenu du document, mais surtout sur les difficultés que le dossier peut englober. L'orateur propose de dresser un tableau synoptique de tous les documents en cours de procédure de contrôle de la subsidiarité et de le mettre sur le portail interne de la Chambre des Députés.

Commission de la Culture : Le Vice-président de la commission fait savoir que la commission a analysé quatre dossiers européens dans trois réunions de la commission, en présence, à chaque fois, de la Ministre et de ses collaborateurs.

Trois documents étaient soumis à une analyse politique et un document au contrôle de la subsidiarité. L'orateur souligne qu'il est important de connaître les articles du Traité de Lisbonne qui fixent les compétences respectives. Il propose de faire communiquer l'organigramme des fonctionnaires de la Représentation permanente et une liste des commissions dont les eurodéputés luxembourgeois sont membres. Ainsi, il serait plus facile d'organiser une collaboration entre tous ceux qui travaillent sur un document européen donné.

*

Sans vouloir s'immiscer dans l'organisation des travaux des commissions, le Président de la Chambre des Députés propose aux Présidents des commissions permanentes d'organiser une réunion de la commission dès réception d'un document soumis au contrôle de la subsidiarité et de mettre régulièrement les dossiers européens à l'ordre du jour, p. ex. dans chaque première réunion du mois. Il propose en outre d'adresser, en automne, à la Représentation permanente une demande de recevoir son organigramme. Il souligne que le Représentant de la Chambre des Députés à Bruxelles rédige régulièrement un « Bulletin de Bruxelles » qui est disponible sur le portail de la Chambre des Députés.

Le Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration rappelle que la Chambre des Députés a décidé en 2003 de ne pas créer une commission « européenne » qui analyse tous les documents européens, mais que les commissions permanentes sectorielles s'occupent des dossiers qui sont dans leur compétence. Il faudra voir si ce modèle est praticable.

Un membre de la commission donne à considérer que le délai de huit semaines est très court. Il est donc important que le Représentant de la Chambre des Députés auprès des institutions européennes, ensemble avec les fonctionnaires de la Représentation permanente du Grand-Duché à Bruxelles, détecte les problèmes et les signale directement.

Le Secrétaire général de la Chambre des Députés informe sur les difficultés de se faire communiquer des informations par la Représentation permanente. Il souligne que la « cellule européenne » de la Chambre des Députés entretient des relations qui permettent de signaler les sujets importants. Il accueille favorablement la proposition de dresser un tableau synoptique des dossiers soumis au contrôle de la subsidiarité et de le diffuser aussi largement que possible dès l'automne.

Le Président de la Chambre des Députés revient sur la possibilité d'inviter les députés européens dans les réunions des commissions permanentes sectorielles si un dossier européen est mis à l'ordre du jour. Cette possibilité est prévue dans le Règlement de la Chambre des Députés. M. le Président propose de trouver un accord commun pour que toutes les commissions agissent de la même manière. Au cours de la discussion, les problèmes suivants concernant la présence des eurodéputés dans les réunions des commissions sont évoqués : problèmes d'agenda vu l'absence des députés européens pendant certains jours de la semaine, manque d'un règlement clair sur les jetons de présence des eurodéputés et doutes sur l'utilité d'une telle présence régulière. Le député européen présent et plusieurs membres de la commission s'expriment en faveur de la présence des eurodéputés dans les réunions des commissions sectorielles. Le Président de la Chambre des Députés vient à la conclusion qu'il y a un préjugé favorable pour l'invitation des députés européens dans les réunions des

commissions permanentes sectorielles pour leur donner la possibilité de s'informer sur la position des députés nationaux. Une réunion à ce sujet aura lieu en septembre 2010.

Il est en outre proposé que le texte du Traité de Lisbonne soit distribué à chaque membre de la Chambre des Députés et qu'une séance de formation sur le contrôle de la subsidiarité soit organisée en automne. Il est souligné que les dépêches de l'Agence Europe disponibles sur le portail interne de la Chambre des Députés sont une excellente source d'information sur l'actualité politique européenne.

Il est retenu que des réunions avec les Présidents des commissions sectorielles seront organisées régulièrement pour tirer le bilan des travaux, la prochaine réunion ayant lieu dans six mois.

2. Adoption des procès-verbaux des réunions des 12 avril (9:00 heures), 18 juin et 5 juillet 2010

Les procès-verbaux sont adoptés.

**3. Dossiers européens
Liste des documents communiqués par la Commission européenne entre le 10 et le 21 juillet 2010**

La liste est adoptée avec plusieurs modifications.

M. Marc Angel est nommé Rapporteur des documents COM (2010) 373, COM (2010) 378 et COM (2010) 379. Il est proposé de s'informer auprès du Ministère de l'Immigration si la loi sur l'immigration a déjà pris en compte les contenus des documents COM (2010) 378 et COM (2010) 379.

M. Ben Fayot est nommé Rapporteur du document COM (2010) 385.

M. Felix Braz est nommé Rapporteur du document COM (2010) 101.

4. Echange de vues avec M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères, sur des visites en Géorgie et en Afghanistan et sur une réunion de l'OSCE

Le Président de la commission informe que le Ministre s'est fait excuser pour des raisons de santé. Ce point de l'ordre du jour est reporté à une réunion ultérieure.

**5. Désignation de délégations pour :
- la Conférence " UE – Afrique : un partenariat pour le développement et la sécurité" à Bruxelles, le 15 et 16 septembre 2010**

MM. Boden et Hauptert participeront à cette conférence en tant que membres de l'Assemblée parlementaire de l'UEO. Ils représenteront également la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration.

- réunion interparlementaire de l'AFCO à Bruxelles le 30 septembre 2010

M. Ben Fayot participera à la réunion interparlementaire de l'AFCO.

*

M. Hauptert participera en sa qualité de Vice-président de la commission à la réunion de l'Assemblée européenne de sécurité et de défense le 29 septembre 2010 à Bruxelles.

MM. Angel et Braz participeront à une réunion interparlementaire sur le Service européen des affaires extérieures qui aura lieu le 27 septembre 2010 à Lisbonne.

6. Divers

Le Président de la commission informe sur une lettre du Parlement européen concernant la proposition de déclarer le 23 août comme jour de mémoire pour les victimes du stalinisme et du nazisme. Le sujet sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission qui est fixée au 13 septembre 2010.

Il informe en outre sur une lettre de la Ministre de la Coopération invitant aux assises de la coopération qui auront lieu du 13 au 15 septembre 2010 et sur un communiqué de presse du Comité des Régions concernant la violation potentielle des règles relatives à la subsidiarité dans le cas où la Commission européenne impose des sanctions budgétaires aux pays présentant des déficits excessifs. Ce document sera transmis aux membres de la commission par courrier électronique.

Luxembourg, le 29 juillet 2010

La secrétaire,
Rita Brors

Le Président,
Ben Fayot